

AVISU CESEC 2022-52¹
AVIS CESEC 2022-52

Relatif au
Rilativu à u

Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) 2023-2027 de la Collectivité de Corse

Schema di Prumuzione di e Cumprere Publiche Sucialmente è Ecologicamente Rispunsevuli (SPASER) 2023-2027 di a Cullettività di Corsica

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 05 décembre 2022 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse **demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur le schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) 2023-2027 de la Collectivité de Corse;**

Vistu a lettera di presentazione di u 05 di dicembre di u 2022 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chi **dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u Schema di Prumuzione di e Cumprere Publiche Sucialmente è Ecologicamente Rispunsevuli (SPASER) 2023-2027 di a Cullettività di Corsica ;**

Après avoir entendu, Madame CASTOLA Vanina Directrice de l'innovation et Madame LOVICHİ Cécilia Directrice adjointe de la commande publique ;

À nant'à u raportu di Marie-Josée SALVATORI, per a cummissione « sviluppu economicu, turisimu, affari suciali, impiegu, è pruspettiva » ;

U Cunsigliu Ecunomicu, Suciale, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 13 di dicembre di u 2022, in Aiacciu
Prununzia l'avisu chi seguita

Le rapport présenté a pour objet le premier **Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER)** de la Collectivité de Corse, pour la période 2023-2027.

Celui-ci répondant aux nouveaux enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux de l'île en la matière.

Ses actions sont liées à l'achat public, qu'il concerne les **travaux**, les **services** ou les **fournitures**.

Le cadre légal et règlementaire de l'adoption du SPASER résulte :

- De la loi n° 2014-856, relative à l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014 (Article 13) ;
- De la loi n° 2015-992, relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 (Article 76) ;
- De la loi dite « *Climat et résilience* », du 22 août 2021.

Les acheteurs publics, dont le volume des achats annuels excède 100 millions d'euros, se doivent d'adopter un SPASER, et d'en assurer la publication, afin de mieux intégrer le développement durable dans leurs marchés publics.

A noter, qu'à compter du 1^{er} janvier 2023, ce seuil est **abaissé de 100 à 50 millions d'euros** ; le montant des achats annuels déclenchant, pour les collectivités territoriales et les acheteurs dont le statut est déterminé par la loi, l'obligation d'élaborer un tel schéma.

Aux termes de l'article L.2111-3 du Code de la commande publique, le SPASER est un outil permettant de « *déterminer les objectifs de passation de marchés publics comportant des éléments à caractère social, visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés, mais aussi des éléments à caractère écologique, ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs. Cet outil contribue, de plus, à la promotion d'une économie circulaire* ».

La Collectivité de Corse, en tant que premier donneur d'ordre public, souhaite développer une commande publique responsable, en généralisant non seulement les pratiques innovantes déjà mises en place, mais aussi en développant de nouvelles démarches constructives, tout en gardant une préoccupation constante de maîtrise des coûts et d'efficacité des procédures d'achats.

L'adoption par l'Assemblée de Corse, le 2 juin 2022, du **Corsican Business Act (CBA) - une commande publique responsable au service du développement économique de la Corse** - a constitué l'acte premier de cette politique d'achat durable.

Ses actions phares, calibrées, et à destination des TPE/PME du territoire, ont déjà prévu des modalités permettant notamment d'améliorer l'efficacité de la commande publique, l'accès aux marchés publics et l'intégration de critères environnementaux et sociaux pour mieux accompagner les petites entreprises au changement, soutenir l'achat de proximité durable, l'emploi local et le lien social par l'achat responsable.

Les actions du CBA composent donc un des axes de travail du SPASER.

La Collectivité de Corse ambitionne ainsi, au travers de son SPASER, de promouvoir l'innovation au sein de l'achat public pour être en phase avec les fournisseurs qui opèrent des démarches écoresponsables, afin de valoriser les pratiques vertueuses du territoire de la Corse. Aussi, en transposant les objectifs de développement durable à l'achat public, le SPASER va consacrer l'achat public comme instrument transversal de mise en œuvre de ses politiques publiques.

En adoptant un tel schéma, la Collectivité souhaite, non seulement, affirmer sa volonté d'utiliser l'ensemble des leviers juridiques de l'achat public pour promouvoir le développement durable dans un dialogue constant avec le monde économique, mais aussi, satisfaire à l'obligation légale qui lui incombe en la matière.

Le SPASER constitue, également, un **outil d'aide à l'évaluation de l'atteinte des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD)**, prévus par les Nations Unies (Agenda 2030).

Le schéma qui est proposé s'articule, dans le cadre d'une vision globale et transversale de la politique achat, **autour de quatre axes** :

- L'axe social ;
- L'axe transition écologique et économie circulaire ;
- L'axe économie et territoires ;
- L'axe gouvernance et pilotage.

Pour chaque axe thématique, la Collectivité de Corse s'est fixé des objectifs quantitatifs et des actions à réaliser selon un calendrier adapté, en fonction de la maturité des mesures déjà mises en place et/ou à construire sur la durée du schéma.

Le document cadre présenté est décliné en 16 actions pour les 4 axes, et en indicateurs.

Des fiches-actions pour l'ensemble de ces différents axes seront construites, dès janvier 2023, par la direction de la commande publique, en étroite collaboration avec les directions et les services acheteurs.

Ces fiches seront ajustées, si nécessaire, durant l'exécution du schéma, pour faciliter la mise en application des engagements pris.

Des indicateurs précis seront également développés, au fur et à mesure de l'exécution du SPASER, pour mesurer l'efficacité et l'impact des mesures prises.

Le SPASER de la Collectivité de Corse, qui doit impérativement entrer en vigueur au

1er janvier 2023, sera également publié sur le site internet de la collectivité, en application des textes.

En ce qui concerne ses modalités de mise en œuvre et son suivi, le SPASER reposera sur :

- Une élaboration transversale selon le mode projet ;
- La mise en place d'instances de gouvernance et de suivi (Comité de pilotage « commande publique responsable », Comité technique « achat et développement durable », participation de comités consultatifs ou d'instances consultatives) ;
- Un schéma collaboratif tant dans sa construction que dans son suivi.

Enfin, ce schéma sera évalué globalement et fera l'objet d'une publication.

Pour permettre l'édition d'un **bilan d'évaluation global à cinq ans**, une **évaluation annuelle** des actions sera conduite par la direction de la commande publique.

Les actions évaluées annuellement seront présentées par le comité technique au COPIL.

A noter que des actions nouvelles pourront être, également, ajoutées chaque année.

LE CESECC souligne les bonnes intentions affichées par ce schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) 2023-2027 mais relève, néanmoins, l'importance d'associer, au processus consultatif envisagé, et selon des modalités à définir, les différentes organisations professionnelles ainsi que, dans le cadre de l'ESS, l'Union des Employeurs de l'Economie Sociale et Solidaire (UDES).

Le CESECC émet un avis favorable sur le rapport relatif au schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) 2023-2027 de la Collectivité de Corse.

La Présidente,



Marie-Jeanne NICOLI